

CODE DE CONDUITE DU PROPRIÉTAIRE RESPONSABLE

La Sépaq invite les propriétaires responsables de chiens à respecter ce code de conduite.



SANTÉ

La rage n'est pas la seule maladie qui peut se transmettre entre les chiens et les animaux sauvages.

Certaines maladies, comme le parvovirus canin, se transmettent principalement par les excréments de chiens infectés. Le virus peut persister dans l'environnement au-delà de six mois, d'où l'importance de ramasser les excréments et d'en disposer convenablement.

Des maladies peuvent également être transmises aux chiens par les animaux sauvages, comme la leptospirose. Celle-ci est transmise par l'urine ou le sang des animaux malades. Elle peut résister dans des environnements humides, particulièrement dans les eaux stagnantes où le chien peut s'abreuver. Cette pathologie, en plus de rendre votre bête très malade, nécessite un traitement très coûteux.

Il est donc important de vous assurer de faire vacciner votre chien et de procéder aux rappels de vaccination appropriés.

PROTECTION DE LA FAUNE

Le chien est perçu par plusieurs animaux sauvages comme un prédateur. Si l'animal sauvage prend la fuite, il dépense alors de précieuses réserves dont il a besoin pour assurer sa survie. Pour éviter cette situation, il est essentiel de tenir le chien en laisse et de maintenir une distance respectable si on croise un animal sauvage.

PROTECTION DU MILIEU ET DES AUTRES VISITEURS

Un parc national est non seulement une aire protégée assurant la protection et la mise en valeur d'un milieu naturel, il est également un lieu de relaxation et de récréation pour les visiteurs qui le fréquentent.

La présence des chiens doit se faire en harmonie avec le milieu et les autres visiteurs. En plus d'assurer la quiétude et la sécurité des autres visiteurs, un comportement exemplaire évitera de dégrader le milieu naturel (exemple : interdire son chien de creuser un trou sur un terrain de camping).

Reconnaissant la valeur exceptionnelle d'un parc national et l'importance de participer à la mission de conservation, je m'engage, lorsque je viens au parc en compagnie de mon chien :

- À le tenir en laisse et sous surveillance en tout temps.
- À protéger la santé de mon chien et des autres animaux en m'assurant que le calendrier de ses vaccins et de ses vermifuges est à jour.
- À ramasser ses excréments et en disposer de façon hygiénique.
- À protéger la faune présente dans le parc national :
 - en tenant mon chien en laisse;
 - en maintenant une distance adéquate entre mon chien et les animaux sauvages;
 - en demeurant sur les sentiers;
 - en tenant hors de portée la nourriture de mon chien.
- À faire preuve de courtoisie et assurer la quiétude des autres visiteurs.
- À adopter un comportement exemplaire et encourager les propriétaires de chien qui font de même.
- À prendre connaissance des règles d'encadrement et les respecter.